

Réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Le vingt-sept du mois de septembre deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Jean-Jacques COGNARD donne pouvoir à Michel GRAND, Joëlle BAYARD

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal a visité le chantier de la salle des associations.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi du 1^{er} août 2016 a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) géré par l'INSEE. Cette réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle met fin au principe de révision annuelle des listes et permet l'inscription des citoyens jusqu'à quelques semaines avant le scrutin.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations. Un contrôle a posteriori sera opéré par la commission de contrôle.

Les membres de la commission de contrôle seront nommés par le préfet.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la commission est composée de 5 conseillers municipaux (Pour Civens : 3 conseillers dans la 1^{ère} liste et 2 conseillers dans la 2^e liste).

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission sera transmise par le maire au Préfet. Les conseillers suivants souhaitent intégrer la commission de contrôle des listes électorales à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- Edouard PONCET
- Fabien MARTINON
- Nathalie BLANCHARD
- Maurice ROCLE
- Mireille LAURENDON

TARIF « MENAGE » SALLE DES BALCONS DU FOREZ – Délibération 1809001

La commune est amenée à mettre à disposition gratuitement la salle des Balcons du Forez dans le cadre de réunions (Trésor Public, Office du tourisme ou autres collectivités). Monsieur le Maire souhaite tout de même facturer le nettoyage en cas de prêt. Il propose de fixer le tarif « nettoyage » à 200 €.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce tarif à partir du 1^{er} octobre 2018.

LEGS LAFFAY – Délibération 1809002

Il convient comme chaque année de proposer des personnes « méritantes » pour bénéficier du legs Laffay. Monsieur le Maire rappelle que la moitié de la somme revient à la Cuma de la Côte, l'autre moitié est partagée entre les 3 personnes choisies.

Les personnes proposées par le CCAS et le conseil sont :

Madame DELORME Joëlle
Madame HUGONIN Odile
Madame ROUBI Eliane
Madame BAYARD Joëlle
Monsieur MARJOLET Sébastien
Monsieur BERNARD Pascal

Le conseil municipal vote à bulletin secret.

Après dépouillement des bulletins. Les 3 personnes récompensées seront :

- HUGONIN Odile
- BAYARD Joëlle
- DELORME Joëlle

QUESTIONS DIVERSES :

CONVENTION TRAVAUX ENROBE – Délibération 1809003

Christophe Guillaume expose : dans le cadre des travaux de voirie pour la réfection de l'enrobé et la gestion des eaux pluviales, il est prévu la réalisation par la commune d'un tapis en enrobé sur la partie publique du chemin de Goutte Fougère. Messieurs Charentus et Ferragne souhaitent, en même temps, goudronner la partie privative de leur accès et parking.

Monsieur Ducreux et Mme Janisset seront contactés également.

La réalisation en simultané a l'avantage de donner un bel aspect visuel et évite la pose d'un joint de rupture en cas de réalisation ultérieure de l'enrobé.

Les travaux d'enrobage de la partie privative seront refacturés aux personnes intéressées au prix coûtant inscrit dans le marché.

Une convention sera signée par les parties afin d'en fixer les modalités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ces conventions.

Le conseil approuve à l'unanimité.

VOIRIE – Délibération 1809004

Bernard NAULIN expose que les travaux de voirie à Goutte Fougère commencent vendredi matin. La bordure sera coulée mardi. Des papiers seront distribués dans les boîtes afin de prévenir les riverains de stationner leur véhicule à l'extérieur des propriétés. Les enrobés seront tirés vendredi.

La bordure délimitera le cheminement piéton de la RD 10 jusqu'au Parc de la Chênaie. Plus haut, une bande blanche sera matérialisée au sol.

Vu le prix attractif validé dans le cadre du marché et vu le montant prévu au budget dans le programme voirie 2018, Il est proposé au conseil de réaliser une partie supplémentaire en enrobé : embranchement du chemin de la Goutte pour environ 4500 €.

Le conseil donne son accord.

Il est nécessaire de faire un avenant pour valider auprès d'EUROVIA l'embranchement du chemin de la Goutte et la réalisation des parties privatives.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Christophe GUILLARME évoque la convention avec M. DUILLON et Mme DE ALEXENDRIS qui acceptent de recevoir dans leur terrain et diriger vers le ruisseau une partie des eaux pluviales s'écoulant dans le fossé du chemin de Goutte-Fougère. Ceci permettra de limiter la descente d'eaux de ruissellement vers les habitations en cas de fortes intempéries.

ECOLE :

A la rentrée : 5 classes avec 111 élèves

Rappel : TAP supprimés

Pascale en arrêt depuis la rentrée. Damien PILON et Justine GUILLARME ont assuré le remplacement les premières semaines.

Coralie GIRAUD a commencé aujourd'hui pour assurer le remplacement de Pascale COUBLE jusqu'au 19 octobre.

Très gros effectifs à la cantine : organisation difficile en début d'année avec beaucoup de PS.

Yann vient en soutien pendant 1h et demi tous les jours.

Il manque encore une personne pour aider à la surveillance des enfants dans la cour pendant 1 heure.

Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'association Les Baladins si certains d'entre eux seraient d'accord pour assurer cette surveillance. L'association a prochainement une réunion de bureau à l'issue de laquelle une réponse nous sera donnée.

Assistantes maternelles : Deux personnes agréées viennent d'arrêter ce qui implique des problèmes de garde pour plusieurs familles.

Il faudra penser à une solution...MAM, micro-crèche

Bâtiment de l'école : Les menuiseries sont toutes installées. Bon résultat.

Ménage de l'été : Forez Nettoyage a fait un travail soigné dans toutes les classes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES (Michel Grand) :

- Coups de cœur de l'Eco de demain (organisation CCFE) : Trophées de reconnaissance aux entreprises proposées. 2 entreprises de Civens récompensées : Pâte à tartiner et Xtrem.com
- Garde d'enfants : Pour la création d'une MAM, il faut l'accord de la CAF. Ensuite la Com peut apporter éventuellement une aide financière.
- Aide de 250€ pour les vélos électriques : jusqu'au 31 décembre.
- Rapport d'activité de Forez Est : il faudra le valider au prochain conseil. Il devrait nous être transmis par mail
- Ampoules basses consommation : 9 cartons ont été récupérés. Voir à qui elles seront distribuées.
- Ordures ménagères : un guide du tri sera distribué.
Un enquêteur va passer dans les foyers du territoire intercommunal pour répertorier les habitants et répondre à une enquête. A Civens, ce sera en novembre ou décembre.
Le choix des enquêteurs n'est pas encore connu.

DIVERS :

- Désherbage : Depuis l'interdiction des produits phytosanitaires pour les collectivités, il est difficile de faire face aux mauvaises herbes. Le cimetière en avait beaucoup cet été. Il vient d'être nettoyé par les employés. Il faut réfléchir à une solution pour gagner du temps de désherbage.

Edouard Poncet va demander des devis pour un micro tracteur multi outils.

- Fibre : La demande de raccordement devrait être possible début octobre.
- TL 7 : reportage « Par les villages » tourné le 12 septembre. Diffusion samedi 29 septembre à 19h10 + semaine suivante.
Michel Grand donne une information : la communauté de communes verse l'équivalent de 1 € par habitant à TL7.

TOUR DE TABLE :

Michel Grand présente un flyer : Cottance - festival de l'histoire courte le 10 novembre.

Maurice Rocle : Clos Marjolet – problème de caniveau suite aux travaux d'enrobé du lotissement. L'eau de ruissellement risque d'arriver sur la voie communale et provoquer un danger en hiver. Bernard Naulin se rendra sur place.

Dominique Dubois souhaite que la commission fleurissement puisse participer au choix des plants.

Fabien Martinon :

-Fête des classes le 3 novembre. Il demande si l'apéritif peut être pris en charge par la commune. Réponse favorable

-CMJ : élections le 21 octobre matin. La boîte à livres se termine. Inauguration en même temps que le cadran solaire en décembre.

-Commémoration du 11 novembre à 10h : on reste sur l'organisation classique avec le CMJ

-19 octobre : réunion avec les classards

-Presse : Corine Ouillon a choisi de ne plus fournir d'articles pour le progrès

Nathalie Blanchard : concours de pétanque des élus à Chambœuf bien passé. Bonne organisation.

Bernard Naulin : réseaux d'eaux pluviales en très mauvais état route de Rozier. Prévoir des travaux

Christophe Guillarme : Restaurant → pas de date fixée pour de la vente aux enchères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.